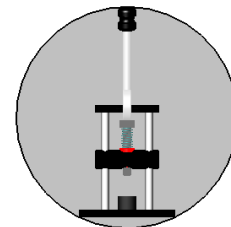


**Crack 'n eat**  
Lycée polyvalent Georges BAUMONT  
32, rue de l'Orme  
88100 Saint-Dié-des-Vosges



## **Charte Ethique Crack 'n eat**

L'entreprise durable, c'est l'entreprise éthique. C'est notre conviction, c'est le projet que nous devons porter pour Crack 'n eat.

L'éthique est le fil conducteur de nos activités. Cela commence par l'application des valeurs de Crack 'n eat. Ces valeurs, ce sont les 7 mini-entrepreneurs qui les ont choisies.

**L'AUDACE**, qui nous fait vivre le présent avec optimisme, en adhérant à ce projet, et construire l'avenir avec la créativité de notre produit.

**LA COHÉSION**, qui mobilise l'ensemble de nos forces issues de parcours scolaire tous très différents, dans un même esprit d'équipe.

Ces valeurs ne vivent et ne sont fortes que dans nos comportements au quotidien. C'est pour cela que j'attends que chacun agisse conformément aux principes d'éthique que nous avons définis.

L'éthique est une dimension essentielle de la réussite du projet industriel et humain de Crack 'n eat. Audace, Cohésion, à nous tous de faire vivre ces 2 valeurs avec fierté !

**Sébastien BLAISE**  
Président Directeur Général

## Nos engagements

### Social

- Assurer la sécurité de chaque mini-entrepreneur

Veiller à la santé et à la sécurité au travail de ses mini-entrepreneurs est le premier devoir de Crack 'n eat.

L'objectif est d'atteindre le zéro accident, tant dans l'atelier de fabrication que sur les sites d'activité et lors des déplacements. Crack 'n eat engage toutes les actions de prévention appropriées pour atteindre cet objectif. L'organisation de formations sécurité suivies par les 4 élèves de BAC PRO dans leur cursus scolaire contribuent notamment à ce que chacun devienne acteur de prévention dans ses comportements quotidiens.

- Garantir l'égalité des chances pour tous

Crack 'n eat a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail. La gestion des ressources humaines et, plus généralement, les relations entre les mini-entrepreneurs sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité.

### Environnement

- Déployer une politique d'éco-efficacité

Crack 'n eat est pleinement consciente des contraintes que la lutte contre le changement climatique implique.

Elle s'est fixée pour priorité de développer l'écoconception, en choisissant des matériaux recyclables ou recyclés et en privilégiant les fournisseurs locaux pour limiter les émissions de CO2 dues au transport.

### Innovation

- Développer l'innovation participative

La culture d'innovation de Crack 'n eat englobent non seulement les aspects technologiques mais aussi toutes les innovations qui nourrissent la démarche de progrès (méthodes, management, conception, sécurité, développement durable...), cette démarche participative s'illustre en particulier dans l'objectif de décrocher le Prix de l'Innovation du concours des mini-entreprises EPA, qui favorisent l'implication de l'ensemble des mini-entrepreneurs.

## Nos règles

### Introduction

Chaque mini-entrepreneur de Crack 'n eat, quels que soient ses fonctions et son niveau hiérarchique, se doit de respecter les principes de comportement décrits dans les présentes règles.

Celles-ci n'ont pas pour objet de se substituer aux lois et règlements applicables, mais de définir des attitudes et de donner des repères qui, au-delà du nécessaire respect de la loi, traduisent un comportement personnel et professionnel exemplaire dans l'intérêt de la mini-entreprise.

Dans leur mise en œuvre, chacun fait preuve de bon sens.

Si les présentes règles s'avèrent incomplètes ou imprécises dans certaines situations, si un mini-entrepreneur ressent une incertitude ou un doute sur la conduite à tenir en face de situations particulières, celui-ci est invité à consulter sa hiérarchie.

- Respect des personnes

Crack 'n eat applique une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois.

Elle s'interdit notamment toute discrimination fondée sur un motif illicite tels le sexe, l'âge, les mœurs, l'appartenance à une race, à une ethnie ou à une nationalité, les handicaps, les opinions ou engagements religieux, politiques ou syndicaux. Toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou sexuel ou plus généralement contraire à la loi est interdite. Chacun respecte les lois relatives au respect de la vie privée des mini-entrepreneurs.

- Respect de la légalité

Chaque mini-entrepreneur doit s'abstenir de tout comportement pouvant l'entraîner lui-même ou entraîner d'autres mini-entrepreneurs, sa mini-entreprise dans une pratique illicite.

- Lutte contre la corruption

La négociation et l'exécution des commandes ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, ou de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme.

Aucun mini-entrepreneur de Crack 'n eat ne doit accorder directement ou indirectement à un tiers des avantages indus, de quelque nature qu'ils soient et par quelque moyen que ce soit, dans le but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale. Chaque mini-entrepreneur évitera les rapports avec des tiers susceptibles de le placer personnellement en situation d'obligé et de faire naître un doute sur son intégrité. De la même manière, il veillera à ne pas exposer à une telle situation un tiers qu'il s'efforce de convaincre ou d'amener à conclure une commande avec Crack 'n eat.

Tout mini-entrepreneur qui serait sollicité à cet égard devrait en référer à sa hiérarchie, qui prendrait toutes mesures pour mettre fin à cette situation.

Des cadeaux ne peuvent être offerts ou acceptés au nom de Crack 'n eat que lorsque leur valeur est symbolique ou faible eu égard aux circonstances, et pour autant que celles-ci ne soient pas de nature à faire douter de l'honnêteté du donateur ou de l'impartialité du bénéficiaire.

- Communication et information

Crack 'n eat attache une grande importance à la qualité de l'information et veille à pratiquer, notamment à l'égard de ses actionnaires et du public, une communication transparente et fiable.

La bonne gestion de la mini-entreprise requiert que chacun, quel que soit son niveau d'intervention, veille avec la plus grande rigueur à la qualité et à la précision des informations qu'il transmet à l'intérieur de Crack 'n eat.

Un mini-entrepreneur ne doit pas divulguer à l'extérieur de la mini-entreprise les informations confidentielles qu'il détient en raison de ses fonctions.

Les informations relatives aux résultats et autres données financières, au savoir-faire ainsi qu'aux ressources humaines doivent être considérées comme strictement confidentielles.

Toute communication en direction des médias peut affecter notre image et doit être soigneusement préparée. Les relations avec les médias sont du ressort de la direction Générale et de la direction de la Communication.

- Protection des actifs

Chaque mini-entrepreneur se doit de protéger les biens et actifs de Crack 'n eat. Ceux-ci ne se limitent pas aux meubles du lycée. Ils incluent les idées ou les savoir-faire élaborés par les mini-entrepreneurs, ainsi que sa réputation. Les listes de clients et de fournisseurs, les pratiques techniques ou commerciales, les études techniques, et plus généralement toutes les données ou informations auxquelles les mini-entrepreneurs ont accès dans l'exercice de leurs fonctions, font partie du patrimoine de Crack 'n eat.

Le devoir de le protéger subsiste malgré le départ d'un mini-entrepreneur.

Aucun mini-entrepreneur ne s'approprie pour son utilisation personnelle un actif quelconque de la mini-entreprise, ni ne le met à la disposition de tiers pour une utilisation au bénéfice d'autres parties que Crack 'n eat.

Les systèmes de communication et les réseaux intranet sont la propriété du Lycée Polyvalent Georges Baumont et sont utilisés à des fins professionnelles. Une utilisation à des fins personnelles n'est autorisée que si elle se cantonne dans des limites raisonnables, si elle se justifie par le besoin d'un juste équilibre entre vie privée et vie professionnelle, et se révèle nécessaire. Il est interdit d'utiliser ces systèmes et réseaux à des fins illicites, notamment pour transmettre des messages à caractère racial, sexuel ou injurieux. Chacun s'interdit également d'effectuer des copies illégales des logiciels utilisés par le lycée ou de procéder à une utilisation non autorisée de ces logiciels.

- Transparence et contrôle interne

Chaque mini-entrepreneur participe à l'amélioration continue du système de gestion des risques et facilite l'identification et le traitement des dysfonctionnements.

Les opérations et transactions qui sont effectuées par la mini-entreprise sont enregistrées de manière sincère et fidèle dans les comptes, conformément aux réglementations en vigueur et aux procédures internes. Tout mini-entrepreneur effectuant des enregistrements comptables fait preuve de précision et d'honnêteté, et s'assure de l'existence de la documentation correspondant à chaque écriture. Tout transfert de fonds requiert une vigilance particulière, notamment quant à l'identité du destinataire et au motif du transfert.

Toute entrave à la bonne exécution des contrôles et audits, qu'ils soient le fait des services internes ou du commissaire aux comptes, ainsi que toute dissimulation d'information dans ce cadre sont interdites et constitueraient des manquements graves aux présentes règles.

### Mise en œuvre

Le respect et l'application de ces règles s'imposent à tous les mini-entrepreneurs, selon leurs fonctions et responsabilités. Chacun doit être vigilant en ce qui le concerne mais aussi dans son entourage, au sein de son équipe ou à l'égard des personnes placées sous sa responsabilité.

- Rôle des mini-entrepreneurs de Crack 'n eat

Si un mini-entrepreneur estime qu'une disposition légale ou réglementaire, ou que les présentes règles ne sont pas respectées ou sont sur le point de ne pas l'être, il doit en informer dans les meilleurs délais son supérieur hiérarchique. En cas de doute, le service des ressources humaines est consulté.

- Sanctions

Il est rappelé que les présentes règles, qui ont été examinées et approuvées, sont impératives, et que nul au sein de la mini-entreprise ne peut s'en affranchir, quel que soit son niveau hiérarchique.

Tout éventuel non-respect de ces règles par un mini-entrepreneur constituerait une faute et pourrait faire l'objet de sanctions appropriées.

De telles sanctions pourraient notamment, dans le respect du droit applicable, inclure le licenciement pour faute.